



**GUIDE  
PRATIQUE DE  
L'ENSEIGNANT**



**L'ÉCOLE AILLEURS**  
Classes de découvertes et séjours scolaires

# LES SÉJOURS SCOLAIRES : DES OUTILS PÉDAGOGIQUES AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

*“Temps forts dans le parcours scolaire de chaque enfant, les sorties scolaires favorisent l’acquisition de connaissances et de compétences, concourent à l’épanouissement des élèves et participent à leur ouverture au monde.*

*En les confortant avec le réel, les sorties scolaires permettent d’illustrer les enseignements scolaires, de les compléter et de leur donner du sens. Elles offrent aux élèves des moments partagés et une expérience sociale unique propices à la découverte d’un nouvel environnement naturel ou culturel et à la réalisation de projets collectifs. Elles privilégient les modes de transport les plus respectueux de l’environnement.*

*Ainsi, tout élève, quel que soit son milieu social d’origine, doit pouvoir bénéficier d’au moins un voyage scolaire au cours de sa scolarité obligatoire. Par conséquent, les écoles et les établissements scolaires sont invités à encourager l’organisation de ces séjours.”*

*Extrait de la circulaire de juin 2023*

Mettre en place une sortie scolaire nécessite une bonne organisation et des partenaires fiables afin de préparer et de mener à bien son projet.

En réalisant ce guide, la Ligue de l’enseignement a pour objectif de vous aider et vous guider, depuis la recherche d’un centre d’accueil approprié jusqu’à la réalisation de votre séjour.

Mise en œuvre pédagogique, démarches administratives, financement... nous sommes à votre écoute et à votre disposition pour vous apporter toutes les réponses à vos questions.





# VOTRE PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ

À partir de votre projet et de vos objectifs, nous réalisons une étude personnalisée de vos besoins. Du projet à la réalisation du séjour, votre correspondant local, le directeur du centre, les animateurs et les intervenants spécialisés mettent à votre service leurs compétences et leur professionnalisme pour vous accompagner dans toutes vos démarches.

## 7 bonnes raisons pour partir en classe de découvertes

Partir en classe de découvertes est un moyen privilégié pour permettre à vos élèves de :

- **Construire les concepts de temps et d'espace**  
Se situer dans les nouveaux espaces, connaître le passé pour mieux appréhender le présent, projeter le futur d'un environnement donné.
- **Améliorer ses compétences méthodologiques**  
S'approprier une démarche scientifique en situation, traiter l'information, observer, chercher, analyser, comparer, émettre des hypothèses, les vérifier...
- **Réinvestir les compétences fondamentales**  
Écrire, lire, parler, compter pour questionner, communiquer et raconter en se servant de la stimulation d'un milieu et d'un mode de vie.
- **S'approprier des techniques et des outils**  
S'exprimer, communiquer, pratiquer des activités sportives ou culturelles, utiliser des outils technologiques.

## Mais surtout...

- **Acquérir plus d'autonomie**

Développer la curiosité et la créativité, donner le goût et le sens des responsabilités, apprendre à gérer la vie quotidienne.

- **Devenir acteur de son propre avenir**

Comprendre la diversité de son environnement et la structuration d'un milieu, penser globalement pour agir localement.

- **Savoir être et vivre ensemble**

Apprendre la vie sociale, la tolérance, construire une démarche citoyenne grâce à la vie en collectivité.

## Un hébergement adapté

Le choix du lieu de séjour est un élément important. Un centre d'accueil fonctionnel, avenant et situé à proximité des activités choisies vous permettra de vivre agréablement votre sortie scolaire.

Nos centres sont répertoriés par le ministère de l'Éducation Nationale au sein du catalogue national des structures d'accueil et d'hébergement disponible sur la page Eduscol dédiée\* ou du répertoire départemental. Ils offrent de bonnes conditions d'accueil et d'hébergement (nourriture soignée et équilibrée, logement confortable, locaux collectifs adaptés, salles de classe et d'activités). La participation d'élèves en situation de handicap doit être anticipée. Pensez à prévenir le centre dès la conception du séjour. \* <https://eduscol.education.fr/3098/catalogue-national-des-structures-d-accueil-et-d-hebergement>

Chaque centre est géré et animé par un directeur, coordinateur pédagogique qui assume une responsabilité morale et matérielle :

- accueil et hébergement, économat, entretien des locaux ;
- recrutement, encadrement et coordination de l'équipe éducative ;
- assistance sanitaire et relations avec les professionnels de santé du lieu d'implantation ;
- organisation des activités : écoute des enseignants pour la préparation avant le séjour, démarches auprès des intervenants, aide à la réalisation des projets pédagogiques, préparation des programmes d'activités.

**Mer, montagne, campagne... la Ligue de l'enseignement propose plus de 120 centres agréés, répartis dans toute la France.**

## L'encadrement

Pour le groupe, les textes définissent des taux d'encadrement pour la vie collective (transport et activités de découvertes) et les activités physiques et sportives.

Dans le premier degré, l'encadrement des activités pratiquées, dès lors qu'elles ne sont pas des activités physiques et sportives, est assuré par :

- Au minimum deux adultes dont au moins un enseignant, en maternelle (PS, MS, GS), au-delà de 16 élèves, un adulte supplémentaire par tranche de 8 élèves,
- En élémentaire, au-delà de 24 élèves, un adulte supplémentaire par tranche de 12 élèves.

Pour certaines activités physiques et sportives (ski, tir à l'arc, vélo, natation, etc.) nécessitent des taux d'encadrement spécifiques ou renforcés, quel que soit le type de sortie scolaire. Ces taux d'encadrement sont spécifiés par la circulaire n° 2017-116 du 6 octobre 2017 relative à l'encadrement des activités physiques et sportives ainsi que par la note de service du 28 février 2022 relative à la contribution de l'École à l'aisance aquatique.

Pour l'encadrement de la vie quotidienne, il est important que les enseignants soient entourés d'accompagnateurs (animateurs de vie quotidienne du centre, parents d'élèves ou autres bénévoles) dont les services départementaux de l'Éducation Nationale sont chargés d'en vérifier l'honorabilité par interrogation du fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes. Les accompagnateurs participent activement à la préparation du séjour. Le Bafa n'est pas indispensable mais il est conseillé pour les personnes chargées de la vie collective et des activités de découvertes. Le chauffeur ne peut jamais être pris en compte pour le calcul du taux d'encadrement.

Un accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) individuel ne peut être pris en compte dans le taux d'encadrement du groupe. Il est présent pour un élève en particulier.

**Titulaires des diplômes requis et agréés par l'Éducation nationale, nos équipes sont régulièrement évaluées dans leurs fonctions.**



## Le transport

Le choix d'un moyen de transport se fait en fonction de la distance à parcourir pour rejoindre le lieu de séjour, des besoins en déplacement sur place, de l'âge des élèves, et bien entendu du budget disponible.

**En train** : la SNCF propose des tarifs spéciaux pour les groupes scolaires qui, sous certaines conditions, peuvent offrir une réduction importante. Il est recommandé de réserver le plus tôt possible pour bénéficier des meilleures offres

<https://www.voyages-train-groupes.sncf.fr/booking/rail/group>.



**En car** : souple et économique, c'est le moyen de transport le plus utilisé pour les voyages scolaires. Il permet de rejoindre un lieu d'hébergement peu desservi et d'éviter des changements. L'encadrement des élèves est rendu plus facile.

**Par sécurité, nous n'utilisons que les services d'entreprises dûment enregistrées au registre national des transporteurs. Votre correspondant local "Ligue de l'enseignement" peut vous aider à organiser les transports jusqu'au centre et/ou sur place.**

## L'assurance



La souscription d'une assurance responsabilité civile et individuelle accident corporel est obligatoire. Pensez à vérifier avant le séjour les attestations de vos élèves ainsi que les dates de validité.

Il vous revient également de contracter une assurance pour la classe type contrat d'établissement (Apac, MAIF, MAE...).

**La Ligue de l'enseignement souscrit systématiquement une assurance "classes de découvertes" auprès de l'Apac.**

# L'autorisation de départ

Pour toute sortie scolaire avec nuitée(s), une demande d'autorisation préalable est nécessaire.

Elle doit être signée par le directeur de l'école puis adressée à votre IEN :

- Au moins un mois avant la date prévue pour une sortie sur le territoire national.
- Au moins un mois et demi avant la date du séjour prévu pour l'étranger.

**Important : pour de nombreuses académies, ces délais s'entendent hors vacances scolaires.**

Par précaution, prévoyez 1 ou 2 semaines supplémentaires pour anticiper d'éventuels contretemps : pièce manquante, modification d'un élément, retard administratif...



Les documents nécessaires pour réaliser un voyage scolaire comprennent :

- un formulaire de demande d'autorisation d'un voyage scolaire, comprenant la liste des accompagnateurs;
- un budget prévisionnel ;
- un projet pédagogique;
- une liste des élèves participant au voyage scolaire, comprenant la date de naissance des élèves et le numéro de téléphone d'une personne responsable de l'élève à contacter en cas d'urgence;
- une fiche d'information sur le transport, accompagnée, le cas échéant, de la liste des déplacements prévus durant la sortie ;
- un programme détaillé du séjour.

L'enseignant organisateur du voyage scolaire, sous le contrôle du directeur d'école, collecte également les documents suivants (qui ne sont pas joints au dossier de demande d'autorisation) :

- les autorisations parentales ;
- les attestations d'assurance obligatoires ;
- les autorisations nécessaires lorsqu'un personnel de l'établissement relevant d'un autre employeur participe au voyage scolaire (AESH, ATSEM, etc.);
- le certificat de la personne de l'équipe d'encadrement formée aux premiers secours si aucun membre de la structure d'accueil et d'hébergement n'est formé aux premiers secours ;
- les autorisations de sortie de territoire si le voyage scolaire a lieu dans un pays étranger accompagnées de la copie des titres d'identité des signataires, lesquelles doivent être conservées par l'enseignant durant toute la durée du séjour.

Les documents nécessaires sont disponibles sur la page Eduscol dédiée : <https://eduscol.education.fr/2268/sorties-et-voyages-scolaires-dans-le-premier-degre>

**Mais selon les départements, ces documents peuvent avoir été modifiés par votre DSDEN. Nous vous conseillons de prendre contact avec votre IEN de circonscription.**



## Faciliter le financement de votre projet

De nombreux organismes proposent des aides au départ, n'hésitez pas à les solliciter :

- Les collectivités territoriales : les communes, les communautés de communes, ainsi que certains conseils départementaux apportent leurs contributions, parfois conditionnées à une durée minimale de séjour. Certaines collectivités proposent un transport gratuit par an.
- Des bourses ou aides à projet : selon la durée et le thème de votre classe de découvertes, des bourses spécifiques peuvent vous être accordées, en particulier dans le domaine de l'éducation à l'environnement.

### LA TROUSSE A PROJETS

Les écoles et les établissements scolaires peuvent recourir au financement participatif via *La Trousse à projets*, plateforme de financement participatif dédiée aux projets pédagogiques de la maternelle au lycée et créée à l'initiative du ministère.

À noter qu'il faut compter en moyenne trois mois entre l'acceptation du projet sur la plateforme et le versement des fonds pour la réalisation de celui-ci.

Plus d'information sur le site suivant :

<https://trousseaprojets.fr/website/pages/2-decouvrir-la-trousse-a-projets>

### La JPA

développe en partenariat axe **L'ANCV et Enfance et montagne** une politique d'aide aux départs en Classe découvertes ( Minimum 4 nuitées) <https://jpa.asso.fr/aides-au-depart-en-classe-de-decouvertes/>

- Les familles : leur participation doit être la plus réduite possible, afin qu'aucun enfant ne soit écarté pour des raisons financières. Par ailleurs, les familles peuvent bénéficier d'aides de la part de leur comité d'entreprise ou de la caisse d'allocations familiales. Elles ont aussi la possibilité de payer avec des chèques vacances.
- Enfin, certaines assurances proposent des aides au départ. La MAE, par exemple, attribue 3 € par nuit pour les enfants assurés en formule scolaire et 5€ par nuit pour les enfants assurés en autre formule, sur présentation d'une attestation de séjour (minimum 3 nuits en accueil collectif) établie par vos soins ou par le directeur d'école.
- L'établissement scolaire : la coopérative, au travers d'actions solidaires menées par les élèves, ainsi que l'association de parents peuvent aussi être sollicitées.
- Des actions d'autofinancement : vente de journaux réalisés par les enfants, vide-grenier, loto... sont un autre moyen de récolter des fonds.

Votre correspondant local "Ligue de l'enseignement" vous conseillera sur les actions possibles pour améliorer l'autofinancement du projet pour mieux diminuer la part des familles.



## Un budget bien préparé

Évaluer le budget d'un voyage scolaire ne présente aucune difficulté particulière. Cela nécessite toutefois de n'omettre aucun poste, en dépenses comme en ressources.

Le budget, même s'il n'est encore que prévisionnel, doit être équilibré et détaillé. Les dépenses et ressources sont indiquées par poste. Le coût des accompagnateurs est isolé des prestations servies aux élèves, et les ressources qui lui correspondent sont spécifiées.

### Les principaux postes de dépenses sont :

- le transport (avion, train ou car, sans oublier les déplacements sur place),
- l'hébergement,
- la restauration (éventuels petits déjeuners ou repas pris lors des voyages ou hors du centre d'accueil),
- les visites (billetterie, guide éventuel...),
- le coût des intervenants extérieurs (animateurs, éducateurs sportifs...),
- les assurances,
- le matériel pédagogique.

Afin de vous aider dans le calcul de votre budget, la Ligue de l'enseignement vous donnera un devis détaillé de chaque prestation à laquelle vous souhaitez souscrire

# Le rôle des accompagnateurs

Afin d'assurer au mieux la sécurité des élèves lors des sorties scolaires, une équipe d'encadrement doit être formée. Elle est constituée obligatoirement de l'enseignant et de personnes chargées de l'encadrement de la vie collective en dehors des périodes d'enseignement et pour l'éducation physique et sportive, de l'encadrement spécifique ou renforcé exigé en fonction de l'activité pratiquée.

Les bénévoles qui accompagnent un voyage scolaire sont considérés comme des "collaborateurs occasionnels du service public d'enseignement".

L'investissement de la part des accompagnateurs dans l'encadrement de la vie quotidienne (personnes bénévoles qui accompagnent l'enseignant ou animateur salarié) permet à l'enseignant de se concentrer sur la réalisation de sa classe de découvertes. **Il est primordial d'échanger ensemble** sur les objectifs pédagogiques et de les informer des responsabilités de chacun des intervenants.

Discutez entre vous (enseignants et accompagnateurs) pour convenir d'une organisation qui conviendra à tout le monde. Le tableau ci-dessous est un exemple de rôle des accompagnateurs.

	Rôles Pédagogiques	Rôles Techniques
LEVER	Aider l'enfant en favorisant l'éveil et le développement de l'autonomie dans les temps de vie quotidienne.	Prise en charge des levers échelonnés. Veiller à ce que les enfants fassent leur lit et rangent leur chambre, les aider si besoin. Rangement du linge propre et du linge sale des enfants.  Veiller au bon déroulement de la toilette. Préparer avec les enfants les affaires dont ils ont besoin pour les activités de la journée. Gestion éventuelle des petits incidents nocturnes (pipis au lit, retirer et changer les draps, changement des pyjamas, amener le tout à la lingerie).
REPAS	Faire prendre conscience aux enfants de l'importance des repas. Apprendre à l'enfant les bases d'une bonne alimentation, à maîtriser les quantités afin d'éviter le gaspillage. Développer l'entraide.	Accompagner les enfants à la salle à manger. Les aider à se servir, vérifier qu'ils mangent de tout.  Veiller au respect des régimes alimentaires spécifiques.  Encadrer la mise de table, le débarrassage.  Se répartir aux tables des enfants, discuter avec eux et veiller au calme.
TOILETTE	Apprendre l'hygiène	Veiller au bon déroulement de la toilette et de la douche, du rangement du linge.
COUCHER ET NUIT	Veiller à la sécurité des enfants et à leur bonne santé.	Gérer les petits soucis et chagrins éventuels. Assurer le coucher, faire une ronde en fin de soirée, assurer la garde de nuit.



## Côté santé

Durant un voyage scolaire, l'enseignant agit dans le même cadre juridique que lorsqu'il est dans l'établissement. Responsable de la santé de ses élèves, quelques règles de bon sens et des dispositions particulières sont à suivre avant et pendant le séjour.

Lors d'un voyage scolaire, la présence dans l'équipe d'encadrement d'une personne formée aux premiers secours est obligatoire sur le lieu d'hébergement, y compris la nuit.

Ce peut être une personne du centre d'accueil, si elle loge sur place, dans le cas contraire veillez à ce que vous même ou un de vos accompagnateurs le soit.

Les qualifications minimales requises au titre des premiers secours sont considérées comme détenues dès lors que la personne est en mesure de produire l'un des documents suivants :

- un certificat prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1);
- une attestation de formation aux premiers secours (AFPS).

Il est recommandé que les personnes détentrices d'une qualification aux premiers secours actualisent régulièrement leurs compétences.

La traditionnelle **“fiche de liaison sanitaire”** ou **“fiche santé”** est un élément important de la préparation d'un voyage scolaire. Elle permet aux familles de transmettre à l'enseignant des informations qui peuvent se révéler capitales en cas de problème de santé chez un élève.

Parallèlement, elle permet à l'enseignant de disposer de tous les éléments dont il peut avoir besoin.

N'hésitez pas à la transmettre aux familles plusieurs semaines avant le départ pour leur laisser le temps de la compléter correctement.



Pour les enfants suivant un traitement médical, le responsable de séjour doit disposer des documents suivants :

- une autorisation de soins donnée par le responsable légal en cas d'accident ou de maladie aiguë,
- la fiche de liaison sanitaire, remplie de façon lisible, et signée,
- les ordonnances valides, et les médicaments dans leurs boîtes d'origine, marquées au nom de l'enfant, et accompagnées de la notice. Les médicaments et ordonnances sont sous la seule responsabilité du responsable du groupe.

Pensez à vous munir des PAI (Projet d'Accueil Individualisé) en cours et à les adapter si besoin en prévision du voyage scolaire.

**Important : si un enfant tombe malade pendant le voyage, aucun traitement, même le plus “léger” ne doit être donné sans avoir au préalable consulté un médecin (muni de la fiche de liaison sanitaire).**



### **N'oubliez pas...**

D'apporter une trousse de secours (uniquement pour les petits bobos) et de noter les soins effectués.

Attention : la fiche sanitaire ne peut pas comporter de rubrique concernant les antécédents médicaux ou le nom de maladies antérieures ou actuelles. Seul un courrier médical à l'attention du médecin ayant à intervenir auprès de l'enfant peut être demandé.

Par contre, il est essentiel et fondamental de solliciter les parents pour qu'ils vous signalent toutes manifestations, symptômes ou crises pouvant survenir chez leur enfant, ainsi que tout traitement régulier ou occasionnel nécessaire.

**Nous nous adaptons aux situations les plus délicates, en faisant appel si besoin aux professionnels de la santé. Nos assistants sanitaires veilleront à faire suivre les traitements prescrits**

## Une alimentation saine

Sur tous nos séjours, nous servons une alimentation de qualité, équilibrée et variée, en quantité adaptée. Une attention toute particulière est portée à l'hygiène alimentaire et à la diététique. Allergies alimentaires : il est indispensable de nous transmettre, dès l'inscription, tous les documents médicaux et PAI afin que nous puissions évaluer notre capacité à respecter les interdictions alimentaires liées à des risques allergiques. Si l'interdiction pour raisons médicales était impossible à mettre en œuvre, nous vous le ferions savoir et nous chercherons ensemble, et avec la famille, une solution pour pouvoir accueillir l'enfant sans risque pour sa santé.



## Coutumes alimentaires

Notre projet éducatif repose sur le principe de la laïcité. Cependant l'organisation des séjours et les différents projets présentent des spécificités qui peuvent interférer avec le respect absolu de certaines convictions ou croyances. Le refus de consommer certains aliments n'a que peu d'incidences. Dans la plupart des cas nous opterons pour le remplacement ou la compensation de ces aliments par d'autres au cours du repas. Les parents ou responsables légaux de l'enfant sont invités à nous en informer au moment de l'inscription. Le respect d'autres demandes ou exigences alimentaires est difficilement réalisable. Nous sommes également dans l'impossibilité de prendre en compte d'autres demandes ou exigences alimentaires qui peuvent entraîner une perturbation de l'organisation des activités pour l'ensemble du groupe et avoir des répercussions importantes sur le processus biologique de l'enfant. C'est le cas du strict respect du jeûne, dans le cadre du Ramadan (ni aliments, ni boissons) entre le lever et le coucher du soleil.



# Communiquer avec la famille

La réunion d'information parents est une étape importante avant un voyage scolaire. Elle permet de transmettre à tous les parents en même temps les informations pratiques concernant le voyage. Mais elle est d'abord un moment privilégié permettant d'établir un lien de confiance entre l'équipe enseignante et les familles, lien indispensable pour que chaque élève profite pleinement du voyage. Il est donc important que les parents y participent.

**Choisissez le moment opportun pour organiser la réunion - parents** : ni trop tôt... ni surtout trop tard ! La date de la réunion d'information parents dépend de la nature du projet et de son avancement, et doit prendre en compte les démarches administratives que les parents peuvent avoir à effectuer avant le départ.

La réunion d'information est l'occasion de faire comprendre aux parents l'intérêt pour leur enfant de participer au voyage scolaire. **Il est primordial que les parents saisissent les enjeux et objectifs de ce temps particulier d'enseignement** hors des murs de l'établissement, et adhèrent au projet.

**Présentez simplement votre démarche, vos objectifs, et les moyens mis en œuvre – avant, pendant et après le séjour – pour les atteindre.** Le but est de faire comprendre aux parents que le voyage scolaire n'est pas un temps de vacances, mais bien un temps d'apprentissage qui permettra à chaque élève d'acquérir à la fois des compétences nouvelles, et un « savoir-être » né d'une vie en collectivité et d'échanges.

Voici une liste non exhaustive des points à aborder lors de la réunion :

- lieu du séjour
- transport
- hébergement et restauration
- hygiène et santé
- activités
- trousseau des élèves et gestion du linge
- argent de poche, objets de valeur
- budget (coût du séjour, ressources) ...

**Contact avec les familles pendant le séjour :**

Durant le séjour, vous pouvez informer et rassurer facilement les parents de différentes façons :

- Messagerie vocale
- ENT
- Blog (exemple : [ondonnedesnouvelles.com](http://ondonnedesnouvelles.com) ou [5sur5sejour.com](http://5sur5sejour.com))
- Chaîne téléphonique...

**Attention, vérifiez dans quel pays sont hébergées les données personnelles envoyées par l'outil de communication que vous aurez choisi et la législation qui s'y rapporte. Rapprochez-vous de l'enseignant référent pour les usages du numérique (ERUN) de votre DSDEN afin d'obtenir des conseils adaptés à votre situation.**



**Pour toutes demandes de renseignement et devis,  
voici les contacts de vos conseillers et conseillères dans le Grand Est :**

**Ligue de l'enseignement de l'Aube**

15 avenue d'Echenilly  
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS  
Tel : 03.25.82.68.68  
[Sejours-classes@laligue10.org](mailto:Sejours-classes@laligue10.org)

**Ligue de l'enseignement des Ardennes**

**Ligue de l'enseignement de la Marne**  
19 avenue de Montcy-Notre-Dame BP 90071  
08002 CHARLEVILLE MEZIERES Cedex  
Tel : 03.24.33.84.18  
[viescolaire@laligue08.org](mailto:viescolaire@laligue08.org)

**Ligue de l'enseignement du Bas-Rhin**

120 Rue Tobias Stimmer  
67400 Illkirch-Graffenstaden  
Tel : 03 90 40 63 70  
[classesdecouvertes@laligue67.org](mailto:classesdecouvertes@laligue67.org)

**Ligue de l'enseignement de la Haute-Marne**

**Maison des associations**  
24, rue des platanes PB 2041  
52902 Chaumont cedex 9  
Tel : 03 25 03 28 20  
[cdd@ligue52.org](mailto:cdd@ligue52.org)

**Ligue de l'Enseignement du Haut-Rhin**

2 Rue des Alpes  
68390 SAUSHEIM  
Tél : 03.89.45.20.69  
[asso-fol68@laligue.org](mailto:asso-fol68@laligue.org)

**Ligue de l'enseignement  
de la Meurthe-et-Moselle**

49 Rue Isabey  
54000 NANCY  
Tel : 03 83 92 56 05  
[Voyage.scolaire@ligue54.org](mailto:Voyage.scolaire@ligue54.org)

**Ligue de l'enseignement de la Meuse**

15 rue Robert Lhuerre  
550000 Bar-le-Duc  
Tel : 03.29.79.94.97  
[sgirardet@fol55.com](mailto:sgirardet@fol55.com)

**Ligue de l'enseignement de la Moselle**

1 rue du Pré Chaudron  
BP 45147  
57074 METZ Cedex 03  
Tél.: 03 87 66 10 56  
[clasedec57@gmail.com](mailto:clasedec57@gmail.com)

**Ligue de l'enseignement des Vosges**

15 rue Général de Reffye  
88000 Epinal  
Tel : 03.29.69.64.69  
[cdd@fol-88.com](mailto:cdd@fol-88.com)

**GRAND EST**

